

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Perte de sa carte de séjour par l'Européen ou un membre de sa famille

Vous avez perdu votre carte de séjour citoyen UE/EEE/Suisse ou membre de la famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse ?

Si vous êtes **européen**, vous **pouvez** demander un duplicata de votre carte, la démarche est **facultative**.

Si vous êtes membre de famille **non européen**, vous **devez** demander un duplicata de votre carte, la démarche est **obligatoire**.

Dans les 2 cas, la durée de validité de votre duplicata sera la même que celle de votre titre de séjour initial. Nous vous expliquons la procédure.

Titres, cartes de séjour et documents de circulation pour étranger en France

Carte de séjour

Carte de séjour "vie privée et familiale"

Carte de séjour "salarié" ou "travailleur temporaire"

Carte de séjour "entrepreneur/profession libérale"

Carte de séjour pluriannuelle "générale"

Carte de séjour "passeport talent"

Carte de séjour "passeport talent (famille)"

Carte de séjour "travailleur saisonnier"

Carte de séjour "salarié détaché ICT"

Carte de séjour "visiteur"

Carte de séjour "retraité"

Carte de résident

Carte de résident

Carte de résident longue durée – UE

Carte de résident permanent

Autorisations provisoires de séjour

Parent d'enfant malade

Mission de volontariat en France

Certificat de résidence pour Algérien

Certificat d'un an

Certificat de 10 ans

Certificat de résidence "retraité" et "conjoint de retraité"

Étudiant / Stagiaire étranger

Visa ou carte de séjour "étudiant"

Carte de séjour "étudiant – programme de mobilité"

Carte de séjour ou VLS-TS – Recherche d'emploi/création d'entreprise

Visa ou carte de séjour "stagiaire"

Visa ou carte de séjour "stagiaire ICT"

Carte de séjour "jeune au pair"

Document de circulation pour mineur étranger

Document de circulation pour mineur étranger

Titre d'identité républicain pour mineur étranger né en France

Carte de séjour pour Européen

Travailleur

Étudiant

Retraité ou inactif

Membre de la famille d'un européen

Perte de la carte de séjour

Vol de la carte de séjour

Vérifier si la démarche est obligatoire

Non, la demande de duplicata n'est pas obligatoire.

Consulter la liste les documents à fournir si vous souhaitez demander un duplicata

Vous devez fournir les documents suivants :

Déclaration sur l'honneur de perte de votre carte

Votre titre d'identité ou passeport en cours de validité

1 photocopie de votre carte perdue si vous en avez une

Indication concernant votre domicile (apportée par tout moyen)

1 photographie d'identité récente (e-photo)

• Trouver les coordonnées des photographes habilités et des cabines agréées

Se renseigner sur la démarche à effectuer

Vous devez faire la démarche sur internet :

- Faire une demande sur internet pour un titre de séjour, un changement de situation, un titre de voyage, une demande de naturalisation ANEF

Se renseigner sur le coût de la démarche

La délivrance d'un duplicata est **gratuite**.

Vérifier si la démarche est obligatoire

Oui, la demande de duplicata est obligatoire.

Rappel

si vous êtes majeur non européen et membre de la famille d'un Européen, vous devez détenir une carte de séjour.

Consulter la liste les documents à fournir pour demander un duplicata

Vous devez fournir les documents suivants :

Déclaration sur l'honneur de perte de votre carte

Votre passeport en cours de validité

Extrait d'acte de mariage ou attestation de non dissolution du partenariat ou certificat de concubinage, selon votre situation au moment de la demande (mariage, partenariat ou concubinage)

1 photocopie de votre carte perdue si vous en avez une

Indication concernant votre domicile (apportée par tout moyen)

1 photographie d'identité récente (e-photo)

• Trouver les coordonnées des photographes habilités et des cabines agréées

Se renseigner sur la démarche à effectuer

Vous devez faire la démarche sur internet :

- Faire une demande sur internet pour un titre de séjour, un changement de situation, un titre de voyage, une demande de naturalisation ANEF

Se renseigner sur le coût de la démarche

La délivrance d'un duplicata est **gratuite**.

Questions – Réponses

- Quelle photo fournir pour un titre d'identité (passeport, carte d'identité...) ?

Toutes les questions réponses

Services en ligne

- Attestation sur l'honneur

Modèle de document

- Faire une demande sur internet pour un titre de séjour, un changement de situation, un titre de voyage, une demande de naturalisation ANEF

Téléservice

- Trouver les coordonnées des photographes habilités et des cabines agréées

Outil de recherche

Et aussi...



AGGLOMÉRATION

**Textes de
référence**

- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles L436-1 à L436-13
Taxes et droit de timbre à payer



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F847>